

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20180605-D_05_06_2018_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2018

Délibération n°05-06-2018-008

1.1 Marchés publics

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mardi 5 juin 2018*

Date de convocation	30 mai 2018
Date d'affichage	30 mai 2018

Membres en exercice	55
Membres présents ou représentés	52 (dont 6 pouvoirs)
Votants	52 (dont 6 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 5 juin à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente d'Avezé, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Daniel CAVALIER (représentant M. Michel ROUAUD), M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean DUMUR, M. Jean-Paul DUBOIS, Mme Patricia EDET, M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), M. Yves GOULLIER, M. Daniel GUEDET, M. André-Pierre GUITTET, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, M. Daniel LAUGER (représentant M. Eric BARBIER), Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de M. Claude GRIGNON), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU, Mme Marie-Agnès ROQUET (représentant M. José PLANS), M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Xavier TERRIER, M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME, Mme Patricia VILLARMÉ.

Etaient excusés : M. Eric BARBIER (représenté par M. Daniel LAUGER), Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Claude GRIGNON (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX), Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), Mme Camille MORIN-BURRE, M. José PLANS (représenté par Mme Marie-Agnès ROQUET), M. Michel ROUAUD (représenté par M. Daniel CAVALIER), Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL).

Secrétaire de séance : M. Pierre BOULARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

RAMPE : ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT ENFANCE JEUNESSE DE TUFFÉ VAL DE LA CHÉRONNE

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif à la commande publique,

Vu la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage signée le 5 février 2016 entre la Communauté de communes et la Commune de Tuffé Val de la Chéronne, autorisant la Communauté de communes à construire un bâtiment enfance jeunesse comprenant une antenne RAMPE de compétence communautaire et un Accueil de Loisirs Sans Hébergement de compétence communale,

Vu la consultation lancée le 17 avril 2018 selon la procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu le rapport du Président présenté par Mme Patricia EDET, Vice-présidente en charge de la Solidarité, petite enfance et personnes âgées,

Après en avoir délibéré,

EST INFORME du résultat de l'analyse des offres faisant apparaître les propositions économiquement les plus avantageuses au regard du règlement de consultation.

DECIDE de retenir les attributions proposées, à savoir :

Lot	Entreprise	Dép - Ville	Montant HT
01 - Terrassement - VRD	SAS PIGEON TP Centre- Ile de France	72 - Cherré	128 686,90 €
02 - Maçonnerie - BA	SAS LE BATIMANS	72 - Spay	125 000,00 €
03 - Charpente Ossature Bois isolée	SARL GLOT CHARPENTE	72 - Montfort Le Gesnois	123 215,26 €
04 - Couverture Etanchéité - Bardages	SAS SOPREMA	72 - Champagné	150 880,00 €
05 - Menuiserie en aluminium	SAS MIROITERIE LEBRUN	72 - Le Mans	83 334,90 €
06 - Menuiserie en bois	SAS MENUISERIE GOHIER	72 - Conge Sur Orne	37 104,19 €
07 - Cloison sèche - Isolation - Plafond	SAS SPPM	72 - La Chapelle St Aubin	51 940,97 €
08 - Plafond suspendu	SAS LANGLOIS SOBRETI	72 - Le Mans	22 187,85 €
09 - Carrelage - Faïence	SARL BLONDEAU CARRELAGES	72 - Montfort Le Gesnois	53 541,03 €
10 - Plomberie - Sanitaires	SAS DESSAIGNE	53 - Le Horps	24 871,15 €
11 - Chauffage - Ventilation	SAS ANVOLIA 72	72 - Sargé Les Le Mans	79 456,89 €
12 - Electricité	SARL R-ELEC	72 - Changé	78 437,44 €
13 - Peinture - Revêtement de sols et muraux	SARL MDP GOMBOURG	72 - Montfort Le Gesnois	46 194,22 €
14 - Clôture - Espaces verts	SAS PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT	61 - Rémalard En Perche	8 109,16 €
TOTAL HT			1 012 959,96 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

AUTORISE le Président à signer les marchés correspondants et à régler les frais en découlant.

Adopté à la majorité

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 1

Fait et délibéré en séance publique

Le 5 juin 2018

Pour extrait conforme

Le 5 juin 2018

Le Président,

M. Didier REVEAU

